



Code de conduite

Les valeurs de Samsonite

Samsonite s'est engagé à expédier ses affaires au niveau international tout en respectant les valeurs traditionnelles de Samsonite. Notre objectif est non seulement celui de respecter les lois des divers tissus sociaux, mais aussi d'agir de manière responsable, honnête et morale dans toutes les activités que nous entreprenons. Pour ce faire, les personnes associées à la société doivent comprendre et maintenir les normes élevées que Samsonite a établies pour elle-même.

Ce Code de conduite, appelé le Code, résume brièvement les attentes que Samsonite a de son personnel et nous rappelle la nécessité d'agir moralement dans tout ce que nous faisons. Tandis que vous êtes soumis(e) à un certain nombre d'exigences juridiques et politiques supplémentaires pertinentes à votre lieu de travail, le Code mentionne les principes globaux qui s'appliquent à chaque membre de la famille Samsonite.

La personne omettant de respecter le Code est soumise à des mesures disciplinaires.

S'il vous arrive de ne pas être certain(e) que le Code s'applique dans une situation particulière, vous devez vous adresser au Responsable juridique de Samsonite. Si vous souhaitez signaler un problème éthique particulier, vous pouvez utiliser le service d'assistance téléphonique de Samsonite pour signaler des manquements à l'éthique. Pour en savoir plus sur l'utilisation du service d'assistance téléphonique, veuillez visiter le site Web www.samsonite.ethicspoint.com. Si vous choisissez d'appeler la Ligne d'assistance de Samsonite pour signaler des manquements à l'éthique, votre confidentialité sera protégée dans la mesure légalement acceptable. Vous ne ferez pas l'objet de sanctions ou vous ne subirez pas de représailles si vous rapportez des informations de bonne foi.

Le Code s'applique à tous les directeurs, responsables et employés de Samsonite. Tel qu'il est utilisé dans le Code, le terme Samsonite désigne Samsonite Group, ce qui incluse Samsonite International S.A. et ses sociétés affiliées.

Conformité légale totale

Samsonite s'est engagée à se conformer à toutes les lois, règlements et réglementations en vigueur qui régissent ses affaires dans le monde entier. Si vous avez des questions concernant une norme légale quelconque, veuillez vous adresser au Responsable juridique de Samsonite.

Lois sur l'antitrust et la concurrence

Samsonite s'est engagée à une concurrence libre et loyale sur les marchés au niveau international. Tous les employés de Samsonite doivent se conformer aux lois sur l'antitrust et la concurrence des pays dans lesquels Samsonite fait des affaires.

Les lois sur l'antitrust et la concurrence interdisent en général aux sociétés de conclure des contrats qui limitent ou restreignent la concurrence. Parmi les exemples, on peut citer les contrats de détermination illégale de prix ou de division de clients ou de territoires. La violation de ces lois peut donner lieu à des sanctions pénales et dommages-intérêts monétaires importants à la fois pour Samsonite et les individus impliqués.

Si cela est possible, vous devez éviter une communication directe ou indirecte avec les concurrents de Samsonite. En aucun cas vous ne devez discuter avec des concurrents de Samsonite de questions portant sur les prix actuels et futurs, les offres, les marges, les coûts, les remises, les rabais, les conditions de ventes, les capacités de production, les niveaux d'approvisionnement, les inventaires, les clients, les plans commerciaux ou les stratégies de distribution.

Les lois sur l'antitrust et la concurrence peuvent également interdire à Samsonite de conclure des contrats et d'imposer des conditions quelconques concernant les prix auxquels les clients de Samsonite peuvent vendre des produits Samsonite. Vous ne devez pas chercher à influencer la détermination du prix des produits Samsonite par un client d'une manière quelconque sans obtenir l'approbation préalable du Responsable juridique de Samsonite.

Si vous avez des questions concernant les lois sur l'antitrust ou la concurrence, veuillez vous adresser au Responsable juridique de Samsonite.

Exactitude des livres comptables

Des livres comptables exacts sont indispensables à la réussite des opérations de Samsonite. Tous les dossiers comptables et financiers, les dossiers de recherche, les rapports de ventes, les données ou rapports de dépenses, les feuilles de présence et autres documents doivent être exacts et véridiques. Les documents déposés auprès d'entités publiques, gouvernementales, judiciaires ou réglementaires doivent présenter les faits des questions sous-jacentes clairement et honnêtement. La création d'entrées, de papiers d'affaires ou de documentations faux ou trompeurs est strictement interdite.

Paielement de responsables gouvernementaux

Vous ne devez jamais directement ou indirectement proposer ou offrir de proposer de l'argent, des produits, des services ou toute chose de valeur à tout responsable gouvernemental, candidat politique ou organisation politique d'un pays quelconque dans le but d'obtenir ou de retenir des affaires, assurer une action règlementaire favorable ou pour un avantage personnel.

Certains paiements mineurs à des responsables de gouvernements dans le but de faciliter ou d'accélérer l'exécution de fonctions gouvernementales de routine - telles que l'obtention de permis, licences ou autres documents officiels - peuvent être autorisés. Veuillez obtenir l'approbation du Responsable juridique de Samsonite avant de faire un tel paiement.

Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'un certain paiement est permis ou non, adressez-vous au Responsable juridique de Samsonite.

Pots-de-vin et commissions clandestines

Vous devez faire des affaires honnêtement et équitablement avec les fournisseurs, les clients et les concurrents. Vous devez accorder des affaires de Samsonite en fonction de la qualité, du service et de la détermination de prix concurrentiels.

Vous ne devez jamais offrir, solliciter ou accepter de pot-de-vin, remise illicite ou commission clandestine quelconques. Tout l'argent remis par un partenaire d'affaires actuel ou futur quelconque de Samsonite doit être enregistré dans les livres financiers de Samsonite.

Cadeaux

Vous ne devez jamais solliciter ou demander un cadeau à un partenaire d'affaires actuel ou futur de Samsonite. Vous pouvez, toutefois, accepter un cadeau d'une valeur raisonnable qui est offert à titre de courtoisie d'affaires.

Voici une liste de cadeaux considérés comme étant raisonnables et appropriés :

- Cadeaux symboliques tels que des t-shirts, des tasses, des stylos ou autres articles promotionnels largement distribués
- Biens de consommation pouvant être partagés avec des collègues
- Repas et divertissements d'affaires raisonnables et habituels
- Invitations à des événements tels que des dîners d'affaires, des réceptions et des rassemblements culturels et des spectacles

Voici un inventaire de cadeaux inacceptables :

- Cadeaux en espèces et cadeaux équivalents à des espèces tels que des chèques cadeaux, des prêts inférieurs aux conditions du marché et des actions
- Cadeaux dont la valeur est excessive ou la nature inhabituelle, comprenant des ordinateurs et de l'équipement électronique, des billets d'avion prépayés, l'utilisation des installations de vacances d'une autre société, les aménagements du domicile et les voyages tous frais payés

Dans des situations où il serait gênant ou impoli de refuser un cadeau, ce dernier peut être accepté pour le compte de la société et remis au Responsable juridique de Samsonite pour qu'il le traite de manière appropriée.

Si vous souhaitez offrir un cadeau, un divertissement ou tout autre logement se rapportant aux affaires de Samsonite, vous devez le faire d'une manière qui est de bon goût et sans dépense excessive. Tout cadeau que vous donnez doit être raisonnable et habituel compte-tenu des circonstances.

Si vous n'êtes pas certain(e) que le Code vous permet d'accepter ou de donner un cadeau particulier, adressez-vous au Responsable juridique de Samsonite.

Conflits d'intérêts

Vous devez éviter toutes les situations dans lesquelles vos intérêts personnels peuvent être en conflit ou sembler être en conflit avec les intérêts de Samsonite. Un conflit existe s'il y a le risque d'influence, si votre jugement est en fait affecté ou pas.

Des conflits peuvent apparaître dans plusieurs situations différentes. Si vous avez un intérêt direct ou indirect (tel qu'un intérêt financier) qui pourrait influencer votre jugement pour le compte de Samsonite, un conflit existe.

Lorsque vous déterminez si un conflit d'intérêts existe ou pas, posez-vous les questions suivantes :

- Des facteurs ne se rapportant pas aux affaires de Samsonite affectent-ils les décisions que je prends pour la société ?
- Comment d'autres personnes chez Samsonite percevraient-elles la situation ? Penseraient-elles que cela pourrait affecter la façon dont je fais mon travail pour la société ?
- Comment cela serait-il perçu par une personne extérieure à Samsonite, telle qu'un client, un fournisseur ou un actionnaire ?

Voici des exemples de conflits d'intérêts prévus par le Code :

- Vous ouvrez un magasin de bagages.
- Vous agissez en tant qu'expert conseil pour un ami qui ouvre un magasin de bagages.
- Vous recommandez que Samsonite loue un bien dans un établissement que possède un(e) ami(e).
- Vous négociez les conditions d'un emploi ou vous acceptez une fonction chez un prestataire de services avec lequel vous faites affaires pour le compte de Samsonite.

Il s'agit de quelques situations parmi plusieurs dans lesquelles des conflits d'intérêts peuvent se présenter. Il vous incombe d'être vigilant(e) et d'éviter même l'apparence d'un conflit. Si vous avez des questions au sujet d'un conflit d'intérêts ou si vous souhaitez divulguer un conflit d'intérêts potentiel, veuillez vous adresser au Responsable juridique de Samsonite.

Transaction entre personnes apparentée

Des conflits apparaîtront vraisemblablement si vos relations d'affaires pour le compte de Samsonite impliquent une partie qui vous est apparentée ou qui est apparentée à un(e) autre employé(e) de Samsonite. Les transactions entre personnes apparentées comprennent, mais sans limitation, des transactions entre Samsonite et :

- tout (e) employé(e) de Samsonite (y compris vous) ou un membre de la famille proche d'un(e) employé(e) quelconque de Samsonite ;
- une société dans laquelle un(e) employé(e) quelconque de Samsonite ou un membre proche de la famille d'un (e) employé(e) quelconque de Samsonite a un intérêt financier. (La propriété de moins de la moitié de 1 % des actions en circulation d'une société cotée en bourse ne donne pas lieu à un conflit).
- Une organisation dans laquelle un(e) employé(e) de Samsonite a occupé à tout moment pendant les trois années précédentes, les fonctions de responsable, directeur, administrateur de bien ou partenaire ; ou
- une organisation avec laquelle un(e) employé(e) de Samsonite négocie ou a récemment négocié, tout arrangement concernant un emploi potentiel.

Vous devez obtenir l'approbation du Responsable juridique de Samsonite avant de faire des affaires avec une « partie apparentée » quelconque.

Opportunités d'affaires

Il est possible que temps en temps des opportunités d'affaires se présentent à vous ou que vous en preniez conscience du fait de vos fonctions dans Samsonite. Vous ne devez pas saisir pour vous-même une opportunité quelconque que vous avez découverte en raison de vos fonctions à Samsonite.

Délit d'initié

Si vous avez des informations matérielles non publiques concernant Samsonite ou toute société avec laquelle Samsonite fait affaires, vous ne pouvez pas acheter ou vendre les actions de cette société. Il vous est également interdit de fournir de telles informations à d'autres pour qu'ils puissent acheter ou vendre des actions ou autrement utiliser les informations pour leur profit personnel. Les informations matérielles non publiques sont des informations qui peuvent affecter la décision d'un investisseur d'acheter ou de vendre des actions particulières et qui n'ont pas été publiquement divulguées.

L'interdiction contre la divulgation d'informations matérielles non publiques peut ne pas s'appliquer si Samsonite a une obligation contractuelle de fournir les informations à une tierce partie telle qu'une banque, une société d'assurances, un organisme délivrant des autorisations ou un partenaire d'affaires. Si vous ne savez pas s'il serait approprié ou non de divulguer des informations matérielles non publiques, veuillez vous adresser au Responsable juridique.

Informations confidentielles

Les informations confidentielles comprennent toute information au sujet de Samsonite qui n'a pas été divulguée au public. Les informations confidentielles peuvent comprendre des informations sur les plans d'affaires, les nouveaux produits et améliorations de produits, les méthodes d'exploitation, les prestataires de services, les clients, les employés et les performances financières de Samsonite.

Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à des gens à l'intérieur ou à l'extérieur de Samsonite qui n'ont pas un besoin de savoir lié au travail légitime. Toute divulgation d'informations confidentielles de Samsonite doit être faite conformément aux politiques de Samsonite et toute loi en vigueur, comprenant toutes les lois se rapportant à la protection de la vie privée et la divulgation de données personnelles.

L'interdiction contre la divulgation d'informations confidentielles peut ne pas s'appliquer si Samsonite a une obligation contractuelle de fournir les informations à une tierce partie telle qu'une banque, une société d'assurances, un organisme délivrant des autorisations ou un partenaire d'affaires. Si une tierce partie quelconque cherche à vous obliger à divulguer des informations confidentielles, ou si vous ne savez pas s'il serait approprié ou non de divulguer des informations confidentielles de Samsonite dans une certaine situation, veuillez vous adresser au Responsable juridique de Samsonite.

Utilisation convenable des actifs de Samsonite

Tous les employés doivent protéger les actifs d'entreprise de Samsonite contre la fraude, la perte, les dommages, l'utilisation irrégulière et le vol. Tous les actifs de la société doivent être utilisés efficacement et pour des finalités d'affaires légitimes uniquement.

Les exemples de fraude comprennent la contrefaçon ou l'altération ou falsification de chèques, titres de valeurs, factures, notes de frais, polices, documents de séquestre ou dossiers comptables ; et l'appropriation irrégulière de fonds, d'équipement ou d'autres actifs de Samsonite.

Vous devez dénoncer la preuve de toute utilisation irrégulière des actifs de Samsonite, comprenant la suspicion de fraude de toute sorte, au Responsable juridique de Samsonite au Vice-président d'entreprise, Vérification comptable interne.

Protection de nos marques

Les marques de Samsonite sont des actifs de valeur et toute personne associée à Samsonite doit tout faire pour les protéger. Si vous découvrez ou vous vous rendez compte qu'une marchandise Samsonite de contrefaçon est vendue ou exposée n'importe où, veuillez en informer le Responsable juridique de Samsonite.

Biens de la société

Les biens de Samsonite (par exemple, la marchandise, les échantillons, les fournitures et l'équipement de bureau) ne doivent être utilisés que pour des finalités commerciales. Il est interdit de prendre ou d'utiliser tout bien de Samsonite quelle qu'en soit la valeur pour un but personnel. Si vous soupçonnez que des activités dans un magasin, un centre de distribution ou autre établissement entraînent des pertes financières pour Samsonite, veuillez en informer le Vice-président d'entreprise, de Samsonite, Vérification comptable interne.

Sécurité et santé

Samsonite s'efforce de procurer un environnement de travail sûr et sain pour tous ses employés. En contrepartie, vous devez encourager et appliquer la sécurité pendant que vous êtes sur le lieu de travail et respecter les normes de conduite appropriées. Avertissez immédiatement un superviseur de tout danger au travail qui est porté à votre attention.

Diversité et égalité des chances

L'avenir de Samsonite dépend de son aptitude à attirer et garder les meilleurs gens à tous les niveaux de l'organisation. Nos politiques et pratiques assurent une égalité dans l'emploi et des opportunités d'avancement pour tous les gens qualifiés. Il vous incombe d'aider Samsonite à créer et conserver un environnement de travail dans lequel la diversité est respectée et les employés sont traités justement et équitablement.

Samsonite s'est engagée à se conformer entièrement à toutes les exigences légales locales concernant l'égalité des chances, la discrimination et le harcèlement.

Responsabilité sociale

Il est important pour Samsonite que les employés de l'ensemble de ses vendeurs soient traités avec dignité et respect. Samsonite insiste pour que ses vendeurs respectent les normes de travail, de santé et de sécurité cohérentes avec celles établies par l'International Labour Organisation [Organisation internationale du travail] (OIT), une agence des Nations Unies. Samsonite soutient le principe central de l'OIT : que les gens dans le monde entier devraient pouvoir effectuer un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine.

Activités politiques

Aucune contribution ne peut être faite à un parti ou à un candidat politique avec les fonds de Samsonite ou pour le compte de Samsonite sans l'approbation du Responsable juridique de Samsonite.

Bien sûr, vous êtes libre de faire des contributions politiques personnelles et de vous engager dans des activités politiques personnelles à vos propres frais et sur votre propre temps. Vous ne pouvez pas, toutefois, déclarer ou suggérer d'une manière quelconque que vous agissez pour le compte de Samsonite ou que vous agissez avec l'approbation de Samsonite. De même, vous devez établir clairement que vos opinions et actions se rapportant toute question d'ordre religieux ou social sont les vôtres et non celles de Samsonite.

Si vous ne savez pas s'il serait approprié ou non d'utiliser les fonds ou le nom de Samsonite se rapportant à un engagement spécifique, veuillez vous adresser au Responsable juridique de Samsonite.

Soutien de votre Code de conduite

Samsonite s'est engagée à aider son personnel à répondre à leurs obligations prévues par le Code.

Dénonciation de conduite irrégulière et demande de conseils

Si vous êtes au courant de, ou si vous soupçonnez des violations du Code ou de toute loi, vous devez dénoncer ces informations immédiatement. Si vous avez des questions concernant la signification, l'objectif et / ou l'application de toute politique mentionnée dans le Code, veuillez demander conseil.

Vous pouvez faire une dénonciation ou obtenir des conseils en vous adressant au Responsable juridique de Samsonite. Si les circonstances sont telles qu'il serait inapproprié d'impliquer le Responsable juridique, vous devez vous adresser au Vice-président approprié, Ressources humaines, de votre région.

Enquêtes

Toutes les violations dénoncées feront rapidement l'objet d'une enquête et seront traitées de manière confidentielle dans la mesure raisonnablement possible. Vous ne devez pas mener votre propre enquête. Les enquêtes de violations alléguées peuvent impliquer des questions juridiques complexes, et agir de votre propre gré peut compromettre l'intégrité d'une enquête et vous affecter ainsi que Samsonite négativement.

Responsabilité

Il vous incombe ainsi que toute autre personne qui fait partie de Samsonite, de vous conformer au Code. Il incombe à ceux qui supervisent d'autres personnes d'exercer une supervision convenable et de détecter et dénoncer des violations du Code par leurs subalternes.

La violation de toute clause du Code peut entraîner une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à et comprenant la résiliation de l'emploi.

Les exigences du Code ne peuvent qu'être annulées par le Conseil d'administration dans son entier ou par un comité autorisé du Conseil. Toutes les annulations doivent être rapidement divulguées.

Le Code n'affecte pas vos droits légaux.

Le service d'assistance téléphonique de Samsonite pour signaler des manquements à l'éthique

Samsonite a engagé le service d'une tierce partie pour maintenir une assistance téléphonique destinée à recevoir des demandes de renseignements et des dénonciations sur une base confidentielle. Vous pouvez soumettre des dénonciations en ligne sur www.samsonite.ethicspoint.com ou appeler la ligne gratuite en utilisant les codes d'accès et les numéros de téléphone indiqués sur www.samsonite.ethicspoint.com.

Absence de représailles

Vous ne ferez pas l'objet de sanctions ou vous ne subirez pas de représailles pour avoir dénoncé de bonne foi une violation ou un soupçon de violation du Code. Samsonite prendra des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à et comprenant la résiliation de l'emploi, contre tout(e) employé(e) impliqué(e) dans des représailles quelconques.



Le Code de conduite ne peut pas couvrir et ne couvre pas toutes les lois ou politiques, et il ne peut pas couvrir toutes les situations qui peuvent apparaître. Le but principal du Code est de vous informer des normes générales que vous devez respecter. Sans votre soutien et votre participation, Samsonite ne peut pas atteindre les objectifs ambitieux et importants qu'elle s'est fixée pour elle-même.